



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2024-01
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-11

À toutes les personnes intéressées, prenez avis que le lundi 4 mars 2024, au Centre le Camillois de Saint-Camille, situé au 157, rue Miquelon, à Saint-Camille, à compter de 19 h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Camille, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Dérogation DM-2024-01

Nom du propriétaire :	Dany Paré
Demandeur :	Dany Paré
Numéro de lot :	6 078 294
Adresse du site concerné :	143, 9 ^e et 10 ^e Rang
Zone no. :	Aa-15

Nature de la demande :


La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation d'un garage existant, implanté à 8,70 mètres de la ligne de lot latérale. Cette construction est dérogatoire, puisque pour la zone Aa-15, la grille de spécification stipule que la marge de recul latérale minimale pour un bâtiment complémentaire est de 10 mètres.

La demande vise donc à permettre à un garage existant d'être implanté à 8,70 mètres, soit 1,30 mètres trop prêt de la limite de lot latérale.

Raison invoquée :

Le processus de vente de l'immeuble est bloqué en raison de cette situation dérogatoire au règlement de zonage.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 16^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2024.


Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, le 16^e jour du mois FÉVRIER 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de FÉVRIER 2024.


Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière